

le 25 juillet 2003.

Je, soussigné OJION, Marie -

Ma de Penne fait don - et ceci après mon
décès, de la somme de mes parents, -
reçue en héritage - à ma fille,
Isabelle OJION - Bertozzi, ainsi qu'à
son mari Leo Azio Bertozzi.

Fait à Biviers, le 25 juillet 2003.

M. J. Odier

P.S. - La restauration des pieds a été
assurée par une ébéniste, pour la somme
de 5.000 F (payée par mes OJION) mes
étant donné que, il me doit une facture
de 3.500 F, réglée par mes soins, reste
la modique somme de 1.500 F, à
convertir en Euros, à lui remettre
s'il la réclame.

Portes de la salle de séjour - (F. de Bissessiers L. A. P. E. y re.) à s'ouvrir d'Hères.